

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité – Justice



Ministère de l’Energie et du Pétrole (MEP)

**Sénégal - Mauritanie, projet d’Accélération des Ressources
Gazières au service de la transformation économique
(SMART GAS)
Phase 1 (P516258)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

Octobre 2026

Table des matières

Introduction et Contexte	4
2. Présentation du projet.....	4
2.1. Objectif du projet	4
2.2. Composantes du projet.....	4
3. Objectif du PMPP	5
4. Analyse et Identification des Parties Prenantes	6
4.1 Méthodologie	7
4.2 Parties touchées	7
4.3 Autres parties concernées	7
4.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	8
5. Programme de mobilisation des parties prenantes	9
5.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	9
5.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	13
5.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	14
6. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	15
7. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).....	16
7.1 Les principes fondamentaux	16
8. Suivi et Évaluation	18

Liste des acronymes

ARE : Autorité de Régulation

E&S : Environnemental(e) et Social(e)

FEED : Front-End Engineering Design (Ingénierie d'avant-projet détaillé)

GTA : Grand Tortue Ahmeyim

IDA : Association Internationale de Développement

IFC : Société Financière Internationale

MEP : Ministère de l'Energie et du Pétrole

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

MIGA : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

MPA : Approche Programmatique à Phases Multiples

NES : Normes Environnementales et Sociales

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

PPP : Partenariat Public-Privé

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SMH : Société Mauritanienne des Hydrocarbures

UGP : Unité de Gestion du Projet

1. Introduction et Contexte

La République Islamique de la Mauritanie dispose, grâce à l'exploitation prochaine du gisement gazier offshore Grand Tortue Ahmeyim (GTA), d'une opportunité historique pour transformer son économie et son paysage énergétique. Actuellement, le secteur énergétique national reste confronté à une forte dépendance aux hydrocarbures importés et coûteux, ainsi qu'à des défis majeurs liés aux infrastructures de transport et de distribution. C'est dans ce contexte stratégique que s'inscrit la Phase 1 du **Projet de renforcement des capacités nationales de gestion de transport d'électricité et de gaz - Phase 1 (P516520)**.

Le projet vise spécifiquement à accompagner le Ministère de l'Énergie et du Pétrole (MEP) et les structures sous sa tutelle (telles que la SMH) dans la mise en place d'un cadre institutionnel, légal et réglementaire robuste. Il s'agit notamment de préparer les études techniques, environnementales et sociales nécessaires au développement des futures infrastructures gazières stratégiques (comme le gazoduc terrestre GTA-Ndiago et les modèles PPP de distribution de gaz) afin de garantir une transition gaz-électricité sécurisée, durable et bénéfique pour le développement du pays.

2. Présentation du projet

2.1. Objectif du projet

L'objectif de développement du projet (PDO) de la Phase 1 est de : Renforcer la capacité institutionnelle du Sénégal et de la Mauritanie à gérer leurs ressources gazières et à préparer des investissements dans la transformation du gaz en électricité

2.2. Composantes du projet

Le projet est structuré en quatre composantes principales :

- **Composante 1** - Gouvernance, réglementation et développement du marché : Soutient le développement de l'architecture juridique et de marché pour une gouvernance efficace du secteur gazier. En Mauritanie, cela inclut le renforcement institutionnel de la distribution de gaz (SMH), les modèles économiques PPP, le gazoduc GTA-Ndiago et la mise à jour du plan directeur du gaz.
- **Composante 2** - Opérations techniques, infrastructures et électricité : Renforce la capacité technique pour superviser les opérations et préparer les réseaux électriques. En Mauritanie, cela couvre l'appui O&M des réservoirs pour la SMH, et la modernisation du réseau de transport et du dispatching de SOMELEC
- **Composante 3** - Environnement, social, sécurité et capital humain : Assure la gestion responsable de la transition gaz-électricité et développe le capital humain.
- **Composante 4** - Préparation de la Phase 2 : Finance les études (FEED, EIES) et les travaux de conseil nécessaires pour rendre bancables les investissements de la Phase 2.

Le PMPP encadrera la mobilisation des acteurs autour des sous-composantes spécifiques suivantes mises en œuvre en Mauritanie :

- **Sous-composante 1.3 – Renforcement institutionnel de la distribution de gaz :** Appui à la SMH pour l'élaboration de modèles commerciaux PPP pour la distribution de gaz, gestion du gazoduc GTA-Ndiago, et mise à jour du Plan directeur national du gaz.
- **Sous-composante 1.4 – Planification et études du marché du gaz :** Évaluation de la demande intérieure de gaz et identification des opportunités d'investissement prioritaires.
- **Sous-composante 1.6 – Gestion du programme et coordination :** Gestion fiduciaire et alignement réglementaire régional.
- **Sous-composante 2.3 – Appui technique à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures gazières :** Appui à la SMH pour la gestion du réservoir (modèles statiques et dynamiques) afin d'optimiser les stratégies de production.
- **Sous-composante 2.4 – Réseau de transport d'électricité et dispatching :** Renforcement de la SOMELEC incluant l'élaboration de codes de réseau modernes, l'acquisition d'équipements de sécurité, la mise en place d'un groupe de travail sur les drones pour l'inspection des lignes, et des études sur la participation du secteur privé.
- **Sous-composante 3.3 – Formation technique et spécialisée :** Programme de formation technique et professionnelle à l'intention des Mauritaniens dans les domaines techniques identifiés.
- **Sous-composante 4.1 – Ingénierie et faisabilité technique :** Études de pré-FEED et FEED pour les infrastructures gazières intermédiaires et aval (pipelines et installations de traitement associés au système GTA-Ndiago).
- **Sous-composante 4.3 – Structuration des PPP et mobilisation des investissements :** Études de structuration des PPP pour l'infrastructure des gazoducs et préparation des garanties de la MIGA.

3. Objectif du PMPP

L'objectif global de ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est de favoriser le développement de relations constructives et transparentes entre les Unités de Gestion du Projet (UGP-MEP et UGP-SOMELEC) et les différents acteurs institutionnels, la société civile et les opérateurs privés concernés par les activités du projet. Il définit les modalités selon lesquelles les UGP-MEP et UGP-SOMELEC identifieront, informeront et consulteront, de manière continue, inclusive, transparente et culturellement appropriée, les parties touchées et les autres parties concernées pendant tout le cycle du projet.

Le PMPP vise spécifiquement à :

- Assurer une consultation adéquate des parties prenantes lors de la conception des réformes institutionnelles et politiques (nouvelles lois, réglementations) avant les décisions clés et pendant la préparation et la mise en œuvre du projet.
- Mettre à la disposition des parties prenantes, en temps utile, des informations exactes, accessibles et compréhensibles sur le projet, ses activités d'assistance technique, ses risques et impacts potentiels en aval, les alternatives à l'étude et les mesures de gestion envisagées.
- Assurer la participation effective des communautés potentiellement touchées, notamment le long des corridors envisagés, ainsi que des femmes, jeunes, pêcheurs, éleveurs, usagers des terres, personnes handicapées et autres groupes défavorisés ou vulnérables.
- Mettre en place un mécanisme de retour d'information pour prendre en compte les préoccupations liées aux futures phases d'investissement (notamment les infrastructures relevant de la compétence du MEP telles que le développement de la distribution de gaz et le projet de gazoduc GTA-Ndiago).
- Rendre compte régulièrement aux parties prenantes des résultats des consultations, des décisions prises et de la manière dont leurs contributions ont été considérées.

4. Analyse et Identification des Parties Prenantes

L'identification des parties prenantes constitue une phase essentielle dans l'élaboration et l'exécution d'un projet. Cette détermination s'est fondée sur les actions prévues, les périmètres d'influence et les résultats du Projet. Sa mission principale consiste à identifier les entités, les individus et les communautés qui pourraient être concernés, soit directement ou indirectement (de manière bénéfique ou préjudiciable), ou qui pourraient avoir un intérêt dans le projet. Ce processus d'identification se déroulera tout au long de la mise en œuvre et de l'exploitation du projet, permettant ainsi une actualisation régulière de la liste des parties prenantes.

L'identification des parties prenantes a été réalisée en considérant leurs intérêts concernant le Projet, leurs préoccupations, la nécessité d'information et d'implication, leur état de vulnérabilité et leurs attentes, de manière que le plan de mobilisation soit ajusté aux enjeux, à l'envergure du Projet et aux risques et impacts indésirables potentiels. Cette approche favorise l'identification des individus et des groupes qui risquent de faire face à plus de complications en matière de participation, ainsi que ceux qui pourraient être touchés de façon inégale ou disproportionnée par le Projet, en raison de leur statut marginal, défavorisé ou vulnérable. En somme, l'enjeu consiste à comprendre et analyser comment chaque catégorie de parties prenantes concernées pourrait avoir un impact, ou être susceptible d'en avoir un, ou encore comment elle estime pouvoir avoir un impact.

4.1. Méthodologie

L'identification des parties prenantes repose sur l'analyse des axes du projet, des institutions bénéficiaires, des zones potentiellement concernées par les activités de suivi environnemental et de concertation, ainsi que des groupes susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les décisions, études, instruments, formations, équipements ou réformes appuyés par le projet.

Pour chaque groupe seront appréciés la nature des effets potentiels, le niveau d'intérêt et d'influence, les besoins d'information, la langue, les canaux préférés, les contraintes de participation et les mesures d'accompagnement. La cartographie sera désagrégée par zone et par activité, validée lors des consultations initiales et actualisée au moins semestriellement ainsi qu'à chaque modification importante du projet ou des options techniques.

4.2. Parties touchées

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres desdites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Plus précisément, cette catégorie renferme les individus et groupes suivants :

- Les communautés locales situées à proximité des infrastructures gazières et électriques envisagées (notamment le long du tracé du gazoduc GTA-Ndiago) ;
- Les pêcheurs artisanaux, mareyeurs et autres acteurs dépendant des ressources halieutiques ;
- Les propriétaires et usagers des terres potentiellement traversées par les infrastructures ;
- Les éleveurs, pasteurs et autres groupes dont les moyens de subsistance pourraient être affectés par les futures emprises ;
- Les collectivités territoriales concernées par les zones d'implantation futures ;
- Les agents des administrations et entités bénéficiaires du projet (personnel du MEP, de la SOMELEC, de la SMH, etc.).

4.3. Autres parties concernées

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment :

- Institutions Gouvernementales : Ministère de l'Énergie et du Pétrole (MEP), Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Direction en charge des Évaluations E&S et du suivi externe), Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH), et l'Autorité de Régulation (ARE). (Niveau d'influence : Très Élevé - Bénéficiaires directs et décideurs sur les cadres légaux et la structuration des projets).
- Autorités Administratives et Locales : Walis, Hakems, Maires, et conseils régionaux/municipaux des zones concernées par les futures infrastructures (ex: tracé du gazoduc GTA-Ndiago). (Niveau d'influence : Élevé - Facilitateurs locaux essentiels)

pour l'accès au terrain, la mobilisation communautaire, la gestion foncière et la cohésion sociale).

- Opérateurs et Secteur Privé : Partenaires du gisement GTA (BP, Kosmos Energy, SMH), entreprises intéressées par les infrastructures gazières, consultants spécialisés, acteurs des PPP et investisseurs nationaux et internationaux. (Niveau d'influence : Élevé - Concernés par les réformes réglementaires, les analyses de marché, le financement et les opportunités de passation des marchés).
- Milieu Académique et Institutions de Formation : Universités, écoles d'ingénieurs, instituts de recherche, et centres de formation technique et professionnelle. (Niveau d'influence : Moyen à Élevé - Bénéficiaires directs des programmes de renforcement du capital humain et pourvoyeurs de la future main-d'œuvre qualifiée).
- Société Civile et ONGs : ONG environnementales, associations de protection des droits des travailleurs, acteurs de la transition juste, organisations de jeunes et de femmes. (Niveau d'influence : Moyen à Élevé - Intéressés par les évaluations des risques climatiques, les instruments E&S et la gouvernance des ressources).
- Médias : Presse écrite, télévision, radio, presse en ligne et journalistes spécialisés en économie/énergie. (Niveau d'influence : Moyen - Vecteurs indispensables pour l'information du grand public, la transparence et la diffusion des objectifs et résultats du projet).
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : Banque mondiale (IDA, IFC, MIGA), ainsi que les autres partenaires techniques et financiers bilatéraux ou multilatéraux concernés par le secteur énergétique. (Niveau d'influence : Très Élevé - Bailleurs de fonds, garants des normes, et co-financeurs potentiels pour les phases d'investissement ultérieures).

4.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérablesⁱ

Les groupes défavorisés ou vulnérables identifiés sont :

Catégories	Liens avec le projet
Femmes actives dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques	Accès limité aux réunions, faible représentation dans certains cadres communautaires. Forte sensibilité aux risques environnementaux aux impacts perçus sur les moyens de subsistance.
Personnes vivant avec un handicap	Difficulté d'accès aux lieux de consultation ou support d'information non adapté
Personnes âgées et/ou faiblement alphabétisés	Difficulté à comprendre les documents techniques, besoin d'informations orales en langues nationales ou visuelles
Personnes exposées aux harcèlements sexuels	Besoin de canaux de plaintes confidentiel accessible et relié aux services compétents.
Jeunes demandeurs d'emploi	Attentes élevées sur les opportunités du secteur et besoins de formation.

5. Programme de mobilisation des parties prenantes

5.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Une réunion avec les parties prenantes institutionnelles a été organisée le 02 octobre 2026 suivant les dispositions de la NES 10 de la Banque mondiale et des dispositions légales nationales en Mauritanie.

La réunion a regroupé des représentants des parties prenantes suivantes :

- Niveau institutionnel central à travers les départements ministériels :
 - i) Ministère de l'Energie et du Pétrole (MEP) : Direction du Suivi Environnemental et la Direction de l'Electricité ;
 - ii) Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD): Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnemental (DECE);
 - iii) Ministère de la Formation Professionnelle : Direction de la formation professionnelle
- Niveau opérationnel : la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC) représentée par la Direction du Transport
- Les acteurs académiques : l'Université de Nouakchott Al Asriya représentée par la faculté de sciences à Nouakchott
- La société civile : une ONG spécialisée dans la problématique environnementale - Volunteer HUB Organization VOH .

La liste complète et le déroulement des travaux est présenté en annexe.

Les principaux résultats de cette réunion se présentent comme suit::

❖ Environnement

- Le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a précisé les priorités de son ministère dans les points suivants : le cadre législatif, institutionnel et réglementaire des exploitations et exploration des gaz et du pétrole, les évaluations environnementales et sociales, les évaluations stratégiques, le suivi des installations et les rejets des dérivés de gaz et du pétrole dans l'environnement biophysique, le contrôle des PGES, et le renforcement des capacités des équipes du ministère et notamment la Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnemental (DECE), un système d'information et de gestion environnementale générale dans le secteur d'exploitation et d'exploration du gaz et du pétrole, un système de monitoring des gaz à effet de serre fiable;
- Le Directeur du Suivi Environnemental au sein de la Direction Générale du Pétrole et de l'Hydrogène bas carbone au Ministère de l'Energie et du Pétrole, Direction Générale de l'Electricité au Ministère du Pétrole et de l'Energie a précisé à son tour les attentes de sa Direction, notamment :
 - Renforcement du cadre réglementaire sur le torchage, le dégazage et les émissions fugitives : (i) Compléter et mettre à jour le cadre réglementaire dans les domaines du torchage, le dégazage, le venting et les émissions

fugitives (textes d'application du code des hydrocarbures) ; (ii) L'élaboration d'un Guide national de gestion du torchage, du venting et des émissions associées, incluant notamment : les procédures d'autorisation, les obligations de notification, les méthodes de quantification, les exigences de reporting, les modalités de vérification et les mécanismes de suivi et de contrôle par l'administration ; (iii) L'intégration d'exigences techniques relatives aux émissions fugitives : plans de gestion des émissions, détection et réparation des fuites (LDAR), suivi de l'efficacité des torchères, calibration des instruments, tenue des registres, certification et vérification indépendante des données.

- Développement d'un Système d'Information de Gestion Environnementale (SIGE) pour centraliser, structurer, cartographier et exploiter les données environnementales du secteur des hydrocarbures
- Assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations issues de la stratégie de décarbonation et des évaluations environnementales et sociales stratégiques du secteur des hydrocarbures en Mauritanie.

❖ **Au niveau de la formation professionnelle**

Le Directeur de la Formation à la Direction Générale de la Formation Technique et Professionnelle au Ministère de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers a souligné l'importance de la formation professionnelle dans le secteur gazier et a précisé les segments de formation nécessitant des appuis de nouveau projet afin de mettre sur le marché des techniciens qualifiés pour répondre aux besoins de l'industrie du secteur extractif : formations qualifiantes, les BTS, les Certificats de Compétences et ceci dans les domaines des curricula et des programmes, de la formation des formateurs, la certification et les équipements pédagogiques, l'accueil des stagiaires et l'appui aux élèves durant cette période de leur cursus et en particulier aux élèves issus des classes défavorisées et aux jeunes filles

❖ **Secteur académique**

Le Vice-Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université de Nouakchott a lui aussi demandé un appui pour doter les établissements de formation de compétences, d'équipements et de programmes adaptés aux besoins du marché, afin de former des jeunes cadres qualifiés dans les secteurs des pétrole, gaz et énergies renouvelables, notamment :

- Renforcement des capacités : formation des personnels académiques et des techniciens
- Création d'un laboratoire de travaux pratiques pour la filière Ingénierie pétrole et gaz, accompagné de l'acquisition de logiciels professionnels de formation tels que Petrel, Landmark, Geomodelar, etc.
- Développement de l'offre de formation : accompagnement pour la création d'un Master professionnel en ingénierie pétrole et gaz, ainsi que d'une nouvelle filière professionnelle dans le domaine de l'exploitation du pétrole et du gaz (industrie pétrolière et gazière).

- Renforcement de la filière TSER (Technologie des Systèmes des Entreprises Renouvelables) : acquisition de panneaux solaires, d'instruments de mesure et de logiciels simulateurs.

❖ La Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC)

La SOMELEC a grandement besoin des équipements pour la surveillance des lignes électriques par le biais des drones, des logiciels modernes d'exploitation, de maintenance des équipements, de renforcement avec des ressources humaines :

- Amélioration de la disponibilité et de la fiabilité du réseau de transport HT.
- Réseau audité, dont la tenue au critère N-1 et aux courants de court-circuit est vérifiée, et plan de protection coordonné
- Réduction des délais d'intervention et des durées d'indisponibilité des ouvrages.
- Augmentation des capacités de transformation et de la flexibilité d'exploitation des postes concernés.
- Amélioration de la sécurité du personnel et des installations.
- Conduite du réseau plus réactive et mieux coordonnée à l'échelle nationale.

❖ La société civile

Elle était représentée par l'ONG « Volunteer HUB Organization VOH » en identifiant l'importance du renforcement des capacités des jeunes, des femmes et de la société civile dans le secteur gazier.

Une mention spéciale a été faite par l'assistance pour le renforcement des capacités d'une manière générale dans le secteur.

❖ Réponses des organisateurs

Les représentants des deux unités de gestion du projet ont rassuré la bonne prise des notes des préoccupations soulevées et rassurer de la continuité des consultations durant toute la vie du projet.

Les besoins en renforcement de capacités et de mise à niveau du personnel de la DECE et du MEP en termes de la réglementation et l'évaluation environnementale stratégique seront prises en charge par le projet. Les termes de référence ont été finalisés et un plan de renforcement des capacités, assorti d'un calendrier de mise en œuvre par phases, sera préparé au plus tard trois mois après l'entrée en vigueur du projet.

De même que les besoins de la formation professionnelle dans le secteur gazier seront pris en charge par le projet au titre de la sous-composante 3.3 – Formation technique et spécialisée dont les programmes de formation intégreront des objectifs de participation féminine, conformément au Plan d'action genre, et feront l'objet d'un suivi annuel.



Photo : vue de la réunion de consultation avec les parties prenantes institutionnelles

Par ailleurs, un entretien avec le Directeur de l'Eau et l'Electricité de l'Autorité de Régulation (ARE) a permis de présenter le projet et recueillir les avis et attentes vis à vis de celui-ci.

L'ARE joue un rôle prépondérant dans le secteur de l'Energie y compris pour l'intégration sous régionale dans le secteur de l'électricité.

L'ARE a supervisé la mise en place du projet de centrale à gaz de N'Diogo, d'une capacité de 230 mégawatts (MW) suivant le modèle du partenariat public-privé (PPP).

Les attentes de l'ARE sont le renforcement des capacités pour accompagner ce processus de modernisation du réseau électrique. De plus, elle est déficitaire en ressources humaines

Les consultations institutionnelles conduites le 2 octobre 2026 constituent une première étape. Compte tenu du niveau de risque du projet, les UGP organiseront des consultations significatives avec les communautés et catégories de personnes potentiellement touchées, au plus tard un mois suivant la date d'entrée de mise en vigueur. Elles couvriront au minimum les communes et localités susceptibles d'être concernées par les options du corridor GTA–Ndiogo, les communautés côtières, pêcheurs et mareyeuses, les éleveurs et pasteurs, les propriétaires et usagers des terres, les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité. Lorsque les zones exactes ne sont pas encore connues, la consultation portera sur les corridors et scénarios raisonnablement envisageables et sera approfondie dès que les options seront précisées.

Chaque consultation fera l'objet d'un procès-verbal précisant la date, le lieu, les groupes représentés, le nombre de participants ventilé dans la mesure du possible par sexe et catégorie, les informations divulguées, les préoccupations et recommandations, les réponses du projet, les actions convenues, les responsables et les échéances. Une matrice consolidée de prise en compte des observations sera tenue par les UGP. Le PMPP sera mis à jour et republié après les consultations initiales, lors de toute évolution substantielle du projet

Le tableau ci-dessous présente le programme des consultations prioritaires prévues pour le premier mois de mise en œuvre :

Période prévue	Lieu	Parties prenantes à consulter	Objet de la consultation prévue
Réalisé	Nouakchott	Consultations institutionnelles : - MEP - Ministère de l'Environnement (Dir. des Évaluations E&S) - SMH - ARE	Présentation des mécanismes de coordination (UGP-MEP et SOMELEC), discussions sur l'intégration des exigences E&S dans les cadres PPP et les TdR des futures études.
Dans le mois suivant l'entrée en vigueur	Communes cibles sur le tracé GTA-Ndiago	Consultations communautaires : - Communautés côtières et pastorales potentiellement affectées par les futurs investissements de la Phase 2.	Information sur la nature préparatoire du projet (Phase 1), recueil des préoccupations foncières, environnementales et socio-économiques locales pour les intégrer dans les TdR des études FEED et EIES.
Dans le mois suivant l'entrée en vigueur	Nouakchott	Société civile : - ONG environnementales - Associations locales	Présentation et discussion autour du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et des instruments E&S (PEES).

5.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du PMPP

Étape activité /	Parties prenantes prioritaires	Informations et objet de la consultation	Méthodes et accessibilité	Calendrier / fréquence	Responsables et preuves
Finalisation du PMPP et cadrage des études	Communautés des corridors potentiels, pêcheurs, mareyeuses, pasteurs, usagers des terres, femmes, jeunes, personnes	Objectifs, activités, scénarios, risques en aval, alternatives, TdR des FEED/EIES, MGP et mesures d'inclusion	Réunions locales, groupes séparés, entretiens, cartes simplifiées, français et langues nationales pertinentes,	Avant finalisation et publication du PMPP et avant approbation des TdR concernés	UGP-MEP avec UGP-SOMELEC selon les activités ; PV, listes, photos avec consentement, matrice

	handicapées, autorités locales, OSC		supports oraux et visuels		commentaires-réponses
Pré-FEED, FEED, EIES et analyse des alternatives	Parties touchées par chaque option, autorités techniques, environnementales et territoriales, OSC, opérateurs	Options de tracé et de site, emprises, sécurité, terres, moyens de subsistance, impacts cumulés, mesures d'évitement et d'atténuation	Ateliers techniques, visites de terrain, focus groups, consultations communautaires et restitutions locales	Au lancement, aux étapes d'options, sur les projets de rapport et avant validation finale	Consultants sous supervision des spécialistes E&S des UGP ; rapports de consultation annexés aux livrables
Réformes, plans directeurs, codes de réseau et modèles PPP	Ministères, ARE, SMH, SOMELEC, secteur privé, travailleurs, syndicats, consommateurs, universités, OSC et PTF	Implications distributives, accès, tarification, emploi et compétences, gouvernance, transparence, risques E&S et exigences contractuelles	Ateliers multi-acteurs, consultations ciblées, publication des documents non confidentiels et réception d'observations écrites	Avant chaque décision structurante et avant validation des livrables	UGP compétente et institution chef de file ; rapports et tableau de prise en compte
Mise en œuvre, suivi et gestion adaptative	Toutes les catégories pertinentes, avec priorité aux parties touchées et vulnérables	État d'avancement, résultats E&S, incidents, fonctionnement du MGP, décisions et mesures correctives	Réunions périodiques, radios et canaux numériques, affichage local, permanence MGP et restitutions communautaires	Trimestriellement, après tout incident significatif et lors de toute modification substantielle	Deux UGP ; rapports trimestriels, tableaux de bord et synthèses publiques
Clôture et préparation de la Phase 2	Parties touchées, autorités, OSC, opérateurs, PTF et bénéficiaires des formations	Résultats, enseignements, engagements transférés, risques résiduels et conditions de mobilisation de la phase suivante	Atelier national, restitutions locales et enquête de perception	Avant clôture et avant toute décision d'investissement de Phase 2	UGP-MEP et UGP-SOMELEC ; rapport de clôture et plan de suivi

5.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les mesures suivantes seront prises pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information. Le projet sollicitera les points de vue des *groupes* vulnérables identifiés suivant les méthodes suivantes :

- Identifier avec les représentants locaux les obstacles propres à chaque groupe et convenir des modalités adaptées avant chaque consultation.
- Organiser, lorsque nécessaire, des consultations séparées animées par des facilitateurs appropriés pour les femmes, les jeunes et les groupes qui s'expriment difficilement en réunion publique.

- Utiliser le français et les langues nationales pertinentes, ainsi que des supports simples, oraux, audio et visuels pour les personnes faiblement alphabétisées.
- Retenir des lieux physiquement accessibles, des horaires compatibles avec les activités économiques et domestiques, et prévoir, lorsque justifié, l'appui au transport, à l'interprétation ou à l'accompagnement.
- Associer les organisations représentatives sans substituer leur participation à la consultation directe des personnes concernées.
- Ventiler les données de participation dans la mesure du possible et suivre non seulement la présence, mais aussi la qualité de la participation, les préoccupations exprimées et leur prise en compte.
- Garantir que la participation ou le dépôt d'une plainte n'entraîne aucune représaille, exclusion ni perte d'accès aux bénéfices du projet.

6. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

Les Coordonnateurs des UGP-MEP et UGP-SOMELEC sont responsables de la mise en œuvre du PMPP pour leurs composantes respectives. Un comité conjoint de mobilisation, réuni au moins chaque trimestre, assurera l'harmonisation des méthodes, du registre des parties prenantes, du MGP, des indicateurs et du rapportage. Les spécialistes sociaux préparent les plans trimestriels, supervisent les consultants, contrôlent la qualité des consultations et tiennent la matrice de suivi des engagements. L'UGP-MEP consolide le rapport global NES 10 à partir des contributions validées des deux UGP. L'UGP-MEP pourrait être désignée comme point focal pour la consolidation de l'ensemble des plaintes et des retours des parties prenantes.

Acteur	Responsabilités principaux
UGP-MEP (Coordonnateur et Spécialiste Social)	Mise en œuvre, coordination et suivi des activités de mobilisation des parties prenantes pour les composantes liées au gaz et à la gouvernance (1.3, 1.4, 1.6, 2.3, 4.1, 4.3). Point focal MGP : Enregistrement et traitement des plaintes relatives à ces volets via le MGP.
UGP-SOMELEC (Coordonnateur et Spécialiste Social)	Mise en œuvre, coordination et suivi des consultations spécifiques à la composante 2.4 (réseau de transport d'électricité). Gestion du MGP pour les activités et acteurs du secteur électrique et transmission à l'UGP MEP
Consultants et Bureaux d'études (AT)	Animer les consultations publiques et les groupes de discussion sur le terrain lors de la préparation des études (EIES, FEED) et intégrer les résultats et préoccupations dans les livrables finaux. Les UGP sont responsables de la coordination avec les consultants et bureaux d'études et du reporting des activités de mobilisation des parties prenantes, conformément aux exigences du PEES. La responsabilité du suivi et du reporting revient aux UGP et non aux consultants.

7. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le projet adaptera et rendra opérationnel, avant le démarrage des activités, le mécanisme de gestion des plaintes existant de DREAM 1-A. Le MGP sera gratuit, accessible, transparent, inclusif et adapté à la culture locale. Il recevra les demandes d'information, préoccupations et plaintes liées à toutes les composantes, sans condition d'identification et sans préjudice du droit de saisir les voies administratives ou judiciaires. Les parties prenantes seront informées des canaux, délais, voies de recours et mesures de protection contre les représailles. Les deux UGP utiliseront un registre harmonisé et un protocole commun de transfert des plaintes, sous réserve des règles de confidentialité.

L'un de ses objectifs majeurs est d'éviter les nombreux recours au système judiciaire et de toujours rechercher en priorité une solution à l'amiable, tout en préservant les intérêts des plaignants et du promoteur et limiter ainsi les risques inévitablement liés aux actions judiciaires.

Les plaintes relatives à l'EAS/HS seront traitées par un circuit distinct, confidentiel et centré sur la survivante. Seules les informations minimales nécessaires seront enregistrées ; aucune médiation, confrontation ni enquête de fond ne sera conduite par les comités ordinaires. Avec le consentement éclairé de la survivante, le point focal formé assurera une orientation sûre vers les services de santé, psychosociaux, juridiques et de protection identifiée. Les rapports agrégés ne contiendront aucune donnée permettant d'identifier une survivante.

Ce mécanisme doit être simple, efficace, transparent, et compatible avec les droits de l'homme et le contexte du pays. Il doit être basé sur l'engagement et le dialogue permanent entre les parties prenantes du projet.

Les plaintes seront gérées de façon séparée par les deux Unités de Gestion. Chaque Unité mettra en place les mécanismes de gestion et traitera les plaintes relevant de ses activités. Les données relatives aux plaintes des deux UGP seront par la suite consolidées dans un seul document par l'UGP-MEP désignée comme point focal pour la consolidation de l'ensemble des plaintes et des retours des parties prenantes.

7.1. Les principes fondamentaux

Pour s'assurer qu'un système de plaintes est efficace, fiable et opérationnel, les principes fondamentaux suivants doivent être respectés : la Participation des parties prenantes doit être en permanence dans les activités du projet (de sa conception à sa mise en œuvre) ; la contextualisation de MGP ; le sentiment de sécurité des plaignants ; la confidentialité, la transparence, l'accessibilité et la célérité dans le traitement des réclamations.

7.2. Canaux de remontée de l'information

Les plaintes pourront être déposées oralement ou par écrit auprès des points focaux locaux et des UGP, par téléphone sur une ligne dédiée, par courrier, courriel, formulaire en ligne, boîte à suggestions ou demande d'audience. Les coordonnées vérifiées, heures de disponibilité et points de dépôt seront publiés sur les sites des UGP, affichés dans les communes concernées et communiqués dans les langues pertinentes. Le dépôt anonyme sera accepté. Un accusé de

réception sera transmis dans un délai maximal de deux jours ouvrables ; la recevabilité et l'affectation seront réalisées sous cinq jours ouvrables ; une réponse motivée sera fournie dans un délai maximal de quinze jours ouvrables, ou le plaignant sera informé par écrit des raisons justifiant un délai supplémentaire. Une voie de réexamen interne sera disponible avant clôture.

Les plaintes peuvent être soumises par plusieurs canaux afin de garantir l'accessibilité du mécanisme : ligne téléphonique, SMS, courriel, courrier écrit, points focaux locaux, formulaires de plainte, registres de doléances, boîtes à suggestions et plateforme numérique de gestion des réclamations.

Les principales étapes du système sont : (i) la Réception et l'Enregistrement ; (ii) l'analyse, (iii) le Traitement, et (iv) le Feedback et la clôture, v) l'archivage.

Le tableau ci-après décrit de façon succincte, le mécanisme de gestion des plaintes proposé pour le projet

	Etape	Activité	Acteurs	Délais
1	Réception et Enregistrement	Réceptionner et Enregistrer des plaintes. Un registre (ou un formulaire) des plaintes sera mis à disposition et portant les informations suivantes : - le numéro d'identification de la plainte, - La description de la plainte, - Le nom et prénom et le contact du /de la plaignant (e), - la date de réception de la plainte, - la catégorie de la plainte, - la date prévue pour la résolution et les éventuels commentaires.	Unité de Gestion du projet (UGP-MEP) / Unité de Gestion du projet (UGP-SOMELEC)	Au cours de préparation du projet
2	Accusé de réception	Accuser la réception des plaintes et donner portant les informations permettant à tout moment de connaître l'état de traitement de leur traitement.	Unité de Gestion du projet (UGP-MEP) / Unité de Gestion du projet (UGP-SOMELEC)	Au cours de préparation du projet
3	Vérification et analyse	Catégoriser et affecter la plainte à un responsable technique chargé de son traitement sous la responsabilité la Commission de gestion et suivi des plaintes mise en place.	Unité de Gestion du projet (UGP MEP) / Unité de Gestion du projet (UGP-SOMELEC)	Au cours de préparation du projet
4	Traitement	Recueillir l'information nécessaire pour la résolution de la plainte et proposer des mesures et des actions correctives issues des résultats des recherche pour résoudre efficacement les plaintes.	Unité de Gestion du projet (UGP-MPME) / Unité de Gestion du projet (UGP-SOMELEC)	Au cours de préparation du projet
5	Retour d'information	Informar les plaignants des résultats et des mesures prises pour résoudre la plaine. NOTA : les réponses aux plaignant sont faites avec des informations directes du plaignant par téléphone, par réponse écrite, par courriel ou bien à travers les réseaux sociaux appropriés.	UGPs et plaignants	Au cours de la préparation du projet
6	Clôture et archivage	La plainte sera clôturée lorsque les mesures correctives, le cas échéant, auront été mises en place et le plaignant informé. Le projet mettra en place un système d'archivage des plaintes reçues.	Unités de Gestion du projet (UGP-MEP) / Unité de Gestion du projet (UGP-SOMELEC)	Au cours de la préparation du projet
7	Suivi-évaluation	Suivre et évaluer systématiquement l'efficacité du système ainsi que l'efficience des mesures ou des actions prisent pour résoudre la plainte	Unités de Gestion du projet (UGP-MEP) / Unité de	Au cours de la préparation du projet

	Etape	Activité	Acteurs	Délais
			Gestion du projet (UGP- SOMELEC)	

8. Suivi et Évaluation

La mise en œuvre du PMPP fera l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif intégré aux rapports environnementaux et sociaux. Les indicateurs comprendront au minimum :

- taux d'exécution du programme de mobilisation ;
- nombre et diversité des participants, avec ventilation appropriée ;
- proportion de groupes vulnérables effectivement consultés ;
- taux de commentaires ayant reçu une réponse ;
- délai moyen de traitement des plaintes ;
- proportion de plaintes closes dans les délais ;
- niveau de satisfaction des parties prenantes ;
- nombre d'actions de restitution réalisées.

Les résultats seront examinés chaque trimestre par le comité conjoint et donneront lieu, si nécessaire, à des mesures correctives assorties de responsables et d'échéances.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

- Rapports trimestriels internes sur la mise en œuvre du PMPP et du MGP.
- Rapports semestriels de performance environnementale et sociale transmis à la Banque mondiale.
- Synthèses accessibles au public sur les résultats majeurs, consultations réalisées et mesures prises.
- Restitutions locales dans les zones où des consultations communautaires ou des activités de suivi environnemental auront été réalisées dans le cadre de réunions organisées avec les autorités administratives et territoriales compétentes et les communautés concernées.
- Atelier national de capitalisation à la clôture du projet.

Chaque UGP assurera le suivi et le rapportage des activités relevant de ses composantes respectives.

9. Budget du PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires (USD)	Périodes/années	Coût total (USD)	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
Spécialiste social / mobilisation (UGP MEP et SOMELEC)	1	1 500 / mois	18 mois	27 000	Quote-part du temps dédié au PMPP
Frais de déplacement du personnel (missions de terrain)	8	500 / mission	18 mois	4 000	Consultations locales et visites de sites
2. Consultations/réunions participatives de planification ou de prise de décision					

2a. Ex. : réunions de lancement du projet	4	3 000 / atelier	18 mois	12 000	Réunions institutionnelles et PTF
2b. Ex. : organisation de groupes de discussion	6	1 500 / groupe	18 mois	9 000	Consultations risques climatiques et transition juste
3. Campagnes de communication					
3a. Ex. : affiches, dépliants	1	3 000 / forfait	18 mois	3 000	Supports d'information sur les instruments E&S
4. Formations					
Formation E&S pour le personnel des UGP et parties prenantes	2	5 000 / session	18 mois	10 000	Cadre E&S de la BM, normes, ESIRT
Formation sur les violences à caractère sexiste (VBG/EAS/HS)	1	5 000 / session	18 mois	5 000	Code de conduite et sensibilisation
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
Enquête de perception (évaluation du processus de consultation)	1	5 000 / enquête	Fin de phase	5 000	Retour d'expérience sur la préparation
6. Mécanisme de gestion des plaintes					
Formation des points focaux et comités du MGP	2	1 500 / session	18 mois	3 000	Opérationnalisation du MGP
Système d'information du MGP (plateforme numérique)	1	4 000 / forfait	18 mois	4 000	Adaptation de la plateforme existante
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				82000	

Note : Les coûts salariaux peuvent être indicatifs.

Annexes

• Annexe 1 : Modèle de procès-verbal de consultations

Partie prenante (groupe ou individu)	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Annexe 2. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
Mécanisme de gestion des plaintes. Dans quelle mesure les parties touchées par le projet ont-elles accès à des mécanismes accessibles et ouverts à tous pour évoquer leurs préoccupations et porter plainte ? L'organisme d'exécution a-t-il répondu à ces plaintes et les a-t-il gérées ?	- Les parties touchées par le projet formulent-elles des plaintes et des griefs ? - Avec quelle rapidité et efficacité les plaintes sont-elles réglées ?	- Recours au mécanisme de gestion des plaintes et/ou à des mécanismes de retour d'information - Demandes d'information émanant des organismes compétents - Utilisation de boîtes à suggestions installées dans les villages/communautés riveraines du projet - Nombre de plaintes soumises par des travailleurs, ventilées par sexe et par chantier, réglées dans un délai déterminé - Nombre de cas d'EAS/HS signalés dans les zones du projet, qui ont été orientés vers des services de santé, d'aide sociale, d'aide juridique et de sécurité conformément au processus d'orientation en place (s'il y a lieu) - Nombre de plaintes qui sont : i) en instance, ii) en instance depuis plus de 30 jours, iii) tranchées, iv) closes ; et nombre de réponses ayant satisfait les plaignants, durant la période considérée, ventilées par catégorie de plainte, par sexe, par âge et par emplacement du plaignant.	Dossiers de l'organisme d'exécution et d'autres agences concernées
Incidence de la mobilisation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre des projets. Dans quelle mesure les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles fait la	- Le projet a-t-il suscité un intérêt et reçu du soutien ? - Des ajustements ont-ils été opérés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet sur la base des commentaires reçus ? - Les informations sur les priorités ont-elles	- Participation active des parties prenantes aux activités - Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties touchées par le projet - Nombre de réunions de consultation et de débats publics où les réactions et recommandations reçues sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet	Feuilles de présence/procès-verbaux de consultation des parties prenantes Fiches d'évaluation Enquêtes structurées

différence dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	été communiquées aux parties concernées tout au long du cycle du projet ?	Nombre de séances de consultation ciblées organisées, surtout pour les groupes à risque du fait du projet	Publications dans les médias sociaux/traditionnels portant sur les résultats du projet
Efficacité dans la mise en œuvre. Les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles eu une véritable incidence sur la mise en œuvre ?	- Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Pourquoi ? - L'approche de mobilisation des parties prenantes incluait-elle des actions ventilées par groupe ? Pourquoi ?	- Pourcentage des activités du PMPP mises en œuvre - Principaux obstacles à la participation recensés avec les représentants des parties prenantes - Nombre d'ajustements apportés à l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la portée, l'inclusion et l'efficacité des projets	Stratégie de communication (calendrier des consultations) Discussions de groupe périodiques Réunions en face à face et/ou discussions avec les groupes vulnérables ou leurs représentants

Annexe 4 : Procès-verbal des consultations publiques des parties prenantes institutionnelles

PROCÈS-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET SMART GAZ

Date : 2 octobre 2026

Lieu : Locaux du projet DREAM1

Objet : Consultation publique des parties prenantes institutionnelles sur le projet SMART GAZ

1. Participants

Ont pris part à la consultation des représentants des institutions et organisations suivantes : Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) ; Ministère de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers ; Direction du Suivi environnemental de la Direction générale du Pétrole et de l'Hydrogène bas carbone du Ministère de l'Énergie et du Pétrole ; Direction générale de l'Électricité ; Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC) ; Faculté des Sciences de l'Université de Nouakchott ; Volunteer HUB Organization (VOH), organisation spécialisée dans le renforcement des capacités des jeunes en matière d'environnement et de climat ; ainsi que les représentants des deux unités de gestion du projet.

2. Ouverture et objet de la consultation

La séance a été ouverte par une présentation du projet SMART GAZ, portant sur son objectif de développement, ses composantes et ses activités. Les effets socioéconomiques positifs attendus pour le secteur de l'énergie, les populations et l'économie nationale ont été exposés, de même que les retombées financières, les synergies et les opportunités susceptibles de bénéficier aux parties prenantes

institutionnelles. Les échanges ont ensuite porté sur les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet sur l'environnement, les communautés et les activités socioéconomiques.

Il a été rappelé que la consultation s'inscrit dans le cadre des exigences de la Norme environnementale et sociale n° 10 (NES 10) de la Banque mondiale relatives à la mobilisation des parties prenantes, à l'accès à l'information et à la participation. Les dispositions de la loi n° 019-2025 relative aux évaluations environnementales et sociales consacrent également le droit à la consultation, à l'information et à la prise en compte des points de vue des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets de développement.

3. Synthèse des échanges

Les participants ont salué la préparation du projet, considéré comme une réponse à l'absence d'un programme structuré d'appui au secteur gazier malgré le potentiel important de la Mauritanie dans ce domaine. Ils ont exprimé un avis favorable sur l'objectif, les composantes et les activités présentés, tout en formulant les priorités, attentes et recommandations ci-après.

4. Principales préoccupations et recommandations

- **Ministère de l'Environnement et du Développement durable** : renforcer le cadre législatif, institutionnel et réglementaire applicable à l'exploration et à l'exploitation pétrolières et gazières ; développer les évaluations environnementales et sociales, y compris stratégiques ; améliorer le suivi des installations, des rejets et des plans de gestion environnementale et sociale ; renforcer les capacités de la Direction de l'Évaluation et du Contrôle environnemental (DECE) ; mettre en place un système d'information et de gestion environnementale du secteur ainsi qu'un dispositif fiable de suivi des émissions de gaz à effet de serre.
- **Direction du Suivi environnemental de la Direction générale du Pétrole et de l'Hydrogène bas carbone** : les attentes exprimées portent notamment sur les actions suivantes :
 - Renforcement du cadre réglementaire sur le torchage, le dégazage et les émissions fugitives : (i) Compléter et mettre à jour le cadre réglementaire dans les domaines du torchage, le dégazage, le venting et les émissions fugitives (textes d'application du code des hydrocarbures) ; (ii) L'élaboration d'un Guide national de gestion du torchage, du venting et des émissions associées, incluant notamment : les procédures d'autorisation, les obligations de notification, les méthodes de quantification, les exigences de reporting, les modalités de vérification et les mécanismes de suivi et de contrôle par l'administration ; (iii) L'intégration d'exigences techniques relatives aux émissions fugitives : plans de gestion des émissions, détection et réparation des fuites (LDAR), suivi de l'efficacité des torchères, calibration des instruments, tenue des registres, certification et vérification indépendante des données.
 - Développement d'un Système d'Information de Gestion Environnementale (SIGE) pour centraliser, structurer, cartographier et exploiter les données environnementales du secteur des hydrocarbures
 - Assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations issues de la stratégie de décarbonation et des évaluations environnementales et sociales stratégiques du secteur des hydrocarbures en Mauritanie.

- **Direction générale de la Formation technique et professionnelle** : soutenir le développement de formations qualifiantes, de brevets de technicien supérieur et de certificats de compétences adaptés aux besoins du secteur extractif ; appuyer l'élaboration des curricula, la formation des formateurs, la certification, l'acquisition d'équipements pédagogiques et l'accueil des stagiaires ; prévoir un accompagnement particulier pour les apprenants issus de milieux défavorisés et pour les jeunes filles.
- **Faculté des Sciences de l'Université de Nouakchott** : accompagner les établissements de formation afin qu'ils disposent de compétences, d'équipements et de programmes adaptés aux besoins du marché, en vue de former de jeunes cadres qualifiés dans les secteurs du pétrole, du gaz et des énergies renouvelables, notamment à travers les actions suivantes :
 - Renforcement des capacités : formation des personnels académiques et des techniciens
 - Création d'un laboratoire de travaux pratiques pour la filière Ingénierie pétrole et gaz, accompagné de l'acquisition de logiciels professionnels de formation tels que Petrel, Landmark, Geomodelar, etc.
 - Développement de l'offre de formation : accompagnement pour la création d'un Master professionnel en ingénierie pétrole et gaz, ainsi que d'une nouvelle filière professionnelle dans le domaine de l'exploitation du pétrole et du gaz (industrie pétrolière et gazière).
 - Renforcement de la filière TSER (Technologie des Systèmes des Entreprises Renouvelables) : acquisition de panneaux solaires, d'instruments de mesure et de logiciels simulateurs.
- **Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC)** : renforcer les moyens de surveillance des lignes électriques, notamment par l'utilisation de drones ; acquérir des logiciels modernes d'exploitation et de maintenance ; renforcer les ressources humaines ; et améliorer la disponibilité, la fiabilité et la sécurité du réseau de transport haute tension.
 - Amélioration de la disponibilité et de la fiabilité du réseau de transport HT.
 - Réseau audité, dont la tenue au critère N-1 et aux courants de court-circuit est vérifiée, et plan de protection coordonné
 - Réduction des délais d'intervention et des durées d'indisponibilité des ouvrages.
 - Augmentation des capacités de transformation et de la flexibilité d'exploitation des postes concernés.
 - Amélioration de la sécurité du personnel et des installations.
 - Conduite du réseau plus réactive et mieux coordonnée à l'échelle nationale.
- Une mention spéciale a été faite par l'assistance pour le renforcement des capacités d'une manière générale dans le secteur.
- La société civile était représentée par l'ONG « Volunteer HUB Organization VOH » en identifiant l'importance du renforcement des capacités des jeunes, des femmes et de la société civile dans le secteur gazier.

5. Conclusions et suites convenues

Les représentants des deux unités de gestion du projet ont confirmé que l'ensemble des préoccupations et recommandations formulées avait été consigné. Ils ont également indiqué que le processus de consultation et de mobilisation des parties prenantes se poursuivrait pendant toute la durée de vie du projet.

Il a été convenu que les besoins prioritaires en renforcement des capacités, en mise à niveau du cadre réglementaire et en évaluation environnementale et sociale stratégique seraient examinés dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du projet.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Energie et du Pétrole

Projet SMART GAZ

Réunion de consultation des parties prenantes – 02 octobre 2026

Liste de présence

Nom et prénom	Structure	Fonction	Téléphone	Email	Emargement
Mouad Khalilouine	SOMLEC	Ingénieur en chef des Travaux	36473542	mouad.khalilouine@somlec.mr	
Mouamed Abdoul F.S.T (UN)		Vice-Directeur	22226561	medat.fst@unm.mr	
Souleymane Sidi Mohamed Houssouf Houssouf Houssouf	REMP MFRAM WA-REMP	Expert Directeur Expert Service	4730388 3330055 98879925	souleymane@remm.mr swat.fond@remm.mr moustapha.tal@remm.mr	
Didi NDAH	DECE/Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement	Chargé de Service Environnement et Aménagement	18383497	didic@environnement.gov.mr	
Moulay Ahmoud	MEP	DSE	32300433	m.ahmoud@petrole.gov.mr	
Maimouna Meine	Ingénieur au sein de DGEER/MEP	Ingénieur DGEER	43629562	maimouna.sidi@petrole.gov.mr	
Oumma Med El Hocker	DGEER/MEP	Ingénieur en chef DGEER	37004656	oumma.med.el.hocker@petrole.gov.mr	
Mahmoudi Lemzabott	DGEER/MEP	Ch. Division Electricité - Fraction urbaine	38010124	mahmoudi@petrole.gov.mr	
Abdoulhamid Chakir	Volontaire local organisation HUB		36-768914	abdoulhamid@petrole.gov.mr	
